



PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 29 avril 2026

Nombre de Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Date de convocation : 16/04/2026

Date d'affichage : 16/04/2026

Présents : M. SERRES, Mme ANCLADES-IGUAZ, M. CARRERE, Mme MARCHE, M. BONNEBAIGT, Mmes CRÉAC'H, LEMAIRE, MM. DUCOS, ROY, BUREL, PASTRE, ACOSTA, Mme CARCENAC, M. CONAN, Mme POMIES, M. TEROIN, Mme BELTRAN

Absents ayant donné procuration : Mme LAFFORE à Mme LEMAIRE — Mme GROS à Mme CRÉAC'H — Mme FONTAN à Mme CARCENAC — Mme MASSÉI à M. CARRERE — M. VERDOUX à M. BONNEBAIGT — M. CHEVALLIER à Mme ANCLADES-IGUAZ

Secrétaire de séance : M. CARRERE

Procès-verbal approuvé à la séance du 03 juin 2026 avec les modifications suivantes :

- Remplacer « cumul d'excédent » par « reliquat de 40 000 € ».

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et propose Monsieur CARRERE comme Secrétaire de séance, ce qui est accepté.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Référence	Rendue exécutoire le	Objet
Concession n° 45	28/01/2026 (reçue en retour du SGC le 27/03/2026)	Concession accordée au columbarium pour 50 ans à compter du 22/12/2025, pour la somme de 500 €

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 02 AVRIL 2026

Sans modification, le PV est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2026-04-29-01 – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2025

Rapporteur : Monsieur CARRERE

L'article L. 2241-1 du CGCT dispose que le conseil municipal « délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ». « Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Monsieur CARRERE présente le bilan des cessions et acquisitions 2025 :

Acquisitions :

Références cadastrales	Adresse	Contenance	Prix de vente
AO 308 AO 310 AO 312 AO 314 AO 316 AO 318 AO 320 AO 324	Les Alliats	1 331 m ²	5 278.00 €
AV 118 AV 122	Rue Hourcade	4 364 m ²	76 791.09 €

Cessions : néant.

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée délibérante prend acte de la présentation du bilan des cessions et acquisitions.

DELIBERATION N° 2026-04-29-02 – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Rapporteur : Monsieur CARRERE

Le Compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'administrateur et au comptable qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif. Ce compte, établi conjointement par le Service de gestion comptable (SGC) et le service comptabilité de la commune à la clôture de l'exercice, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il est soumis au vote du conseil municipal.

L'ANNEXE 1 présente le CFU 2025 et le BP 2026 par chapitres de fonctionnement et opérations d'investissement.

Monsieur Conan se réjouit du bilan du compte financier unique et se dit satisfait de laisser des finances saines à la nouvelle majorité municipale.

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée délibérante adopte le compte financier unique 2025 comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	Prévu :	3 730 219,00 €	3 448 553,00 €
	Réalisé :	1 857 537,54 €	2 761 527,05 €
	Reste à réaliser :	108 103,00 €	

Recettes	Prévu :	3 730 219,00 €	3 448 553,00 €
	Réalisé :	2 457 150,58 €	3 299 274,38 €
	Reste à réaliser :	47 127,00 €	

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	1 002 874,77 €			173 578,47 €		
Opérations de l'exercice	1 857 537,54 €	2 457 150,58 €	2 761 527,05 €	3 299 274,38 €	4 619 064,59 €	5 756 424,96 €
Résultat de l'exercice		599 613,04 €		537 747,33 €		1 137 360,37 €
TOTAUX	2 860 412,31 €	2 457 150,58 €	2 761 527,05 €	3 472 852,85 €	5 621 939,36 €	5 930 003,43 €
Résultat de clôture	403 261,73 €			711 325,80 €		308 064,07 €
Reste à réaliser	108 103,00 €	47 127,00 €				
TOTAL CUMULE	464 237,73 €			711 325,80 €		247 088,07 €
RESULTAT DEFINITIF	464 237,73 €			711 325,80 €		247 088,07 €

Résultat de la section de fonctionnement : + 711 325,80 €

Résultat de la section d'investissement : - 464 237,73 €

Résultat global (à reporter sur l'exercice 2026) : + 247 088,07 €

DELIBERATION N° 2026-04-29-03 – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BUDGET 2026

Rapporteur : Monsieur CARRERE

Le compte financier unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 537 747,33 €
 Un excédent reporté de : 173 578,47 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 711 325,80 €

Un déficit d'investissement de : 403 261,73 €
 Un déficit des restes à réaliser de : 60 976,00 €
Soit un besoin de financement de : 464 237,73 €

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée délibérante affecte les résultats 2025 au budget primitif comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement par l'affectation complémentaire en réserve (article 1068 – recettes d'investissement)	464 237,73 €
Résultat reporté en fonctionnement (article 002 – recettes de fonctionnement)	247 088,07 €
Déficit d'investissement reporté (article 001 – dépenses d'investissement)	403 261,73 €

Rapporteur : Monsieur CARRERE

L'ANNEXE 1 présente le CFU 2025 et le BP 2026 par chapitres de fonctionnement et opérations d'investissement.

Monsieur Conan déplore l'absence de réunion de la commission Finances avant le vote du budget.

Monsieur Serres fait savoir que la nouvelle équipe municipale a été prise par le temps en ce début de mandature et s'engage à ce que cela ne se reproduise pas à l'avenir.

Madame Pomiès regrette que le budget du CCAS ait été voté avant le vote de la subvention en conseil municipal.

Monsieur Conan souhaite avoir des précisions sur l'augmentation des dépenses à l'article 615231 consacré à la voirie.

Monsieur Serres explique qu'il y'a deux raisons à cela. La première est que la réfection de la rue du Bois a été engagée et refaite en 2025 mais devra être réglée en 2026. La seconde est le mauvais état global de la voirie communale qui nécessite d'importants moyens pour être améliorée. Il précise qu'un marché à bon de commande sera passé avec un plafond à 300 000 €.

Monsieur Conan interroge la différence notable des montants entre 2025 et 2026 à l'article 622.

Monsieur Serres fait savoir que cette augmentation est due à une prestation exceptionnelle pour cartographier l'adressage de la commune. Il précise qu'il n'est pas exclu de réaliser cette prestation en régie.

Monsieur Conan interroge la différence des montants entre 2025 et 2026 à l'article 6218.

Monsieur Serres explique que cette baisse est due au fait que la commune projette d'avoir moins recours aux prestations de service pour le remplacement de son personnel absent.

Monsieur Serres explique que la baisse de la subvention au CCAS est justifiée par une baisse des charges de personnel de ce dernier ainsi que le cumul d'excédents les années précédentes.

Madame Pomiès fait savoir que cette baisse de subvention au CCAS l'interpelle, d'autant plus qu'elle intervient dans un contexte social particulier avec de nombreuses personnes âgées en situation de vulnérabilité. Elle fait valoir qu'un développement des missions du CCAS peut être mené.

Monsieur Conan souhaite savoir pourquoi, en investissement, la somme allouée à l'opération 112 – Voirie est si importante.

Il est précisé par les services que, comme l'année passée, la somme permettant d'équilibrer la section d'investissement du budget a été inscrite dans cette opération.

Monsieur Conan s'interroge sur l'absence de sommes inscrites à l'opération 115 relative aux écoles alors qu'un projet de fusion des écoles a été annoncé pour la rentrée de septembre.

Monsieur Serres fait valoir que le projet de fusion des écoles ne devrait nécessiter que de petits travaux.

Après délibération, par 22 voix pour et 1 abstention, l'assemblée délibérante adopte le budget primitif 2026 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
011 - Charges à caractère général	1 064 900,00
60 - Achats et variation des stocks	322 250,00
61 - Services extérieurs	565 000,00

62 - Autres services extérieurs	166 650,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	11 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 340 000,00
62 - Autres services extérieurs	3 000,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	30 000,00
64 - Charges de personnel	1 307 000,00
014 - Atténuations de produits	12 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	437 350,00
66 - Charges financières	60 100,00
Total dépenses réelles	2 914 350,00
Total dépenses d'ordre	631 176,02
Total dépenses de fonctionnement	3 545 526,02

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	133 800,00
73 - Impôts et taxes	584 000,00
731 - Impositions directes	2 100 000,00
74 - Dotations et participations	402 150,00
75 - Autres produits de gestion courante	13 200,00
013 - Atténuations de charges	40 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	247 088,07
Total recettes réelles	3 520 238,07
Total recettes d'ordre	25 287,95
Total recettes de fonctionnement	3 545 526,02

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions
001 - Déficit d'investissement reporté	403 261,73
16 - Emprunts et dettes assimilés	251 150,00
21 - Immobilisations corporelles	17 115,00
Total dépenses réelles hors opérations	671 526,73
101 - Acquisitions mobilières	60 640,00
108 - Lutte contre les inondations	18 000,00
112 - Travaux de voirie	474 069,99
117 - Aménag. espaces publics	12 000,00
120 - Equipements sportifs	58 630,00
122 - Travaux de bâtiments	50 728,00
123 - Acquisitions immobilières	35 490,00
125 - Réhabilitation Mairie et Espaces Publics	791 550,08
Total dépenses opérations d'invest.	1 501 108,07
Total dépenses d'ordre	205 287,95
Total dépenses d'investissement	2 377 922,75

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions
10 - Dotations, fonds divers et réserves	759 237,73
13 - Subventions d'investissement reçues	16 414,00

Total recettes réelles hors opérations	775 651,73
120 - Equipements sportifs	3 900,00
125 - Réhabilitation Mairie et Espaces Publics	787 195,00
Total recettes opérations d'invest.	791 095,00
Total recettes d'ordre	811 176,02
Total recettes d'investissement	2 377 922,75

Il est précisé que, cette dernière arrivant à son terme dans le courant de l'année, l'Autorisation de Programme n°AP2023-01 créée pour le projet de réhabilitation de la mairie et des espaces publics n'est pas renouvelée en 2026.

DELIBERATION N° 2026-04-29-05 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE

Rapporteur : Monsieur CARRERE

La revalorisation légale des bases fiscales sera de 0,8% en 2026 (revalorisation calculée à partir de l'inflation).

Au regard des dépenses et recettes de fonctionnement prévues, l'épargne nette est suffisante pour financer les dépenses d'investissement. Il est donc proposé de maintenir les taux de fiscalité directe :

- Taxe foncière sur les Propriétés Bâties : 46%
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 74%
- Taxe d'Habitation (résidences secondaires) : 12.50%

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le maintien des taux.

DELIBERATION N° 2026-04-29-06 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame IGUAZ

Le détail des subventions proposées est porté en ANNEXE 2.

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide l'attribution des subventions annexées, précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 et précise que la liste des subventions aux associations est annexée au budget primitif 2026.

DELIBERATION N° 2026-04-29-07 – CONVENTION AVEC LE SMAA RELATIVE AUX TRAVAUX DE REDIMENSIONNEMENT DU PONT DES MESANGES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le pont communal des Mésanges, situé dans le quartier du Bouscarou, présente un dimensionnement insuffisant ne permettant pas un écoulement optimal des eaux du Galopio en période de crue. Cette situation constitue un point noir hydraulique, générant des risques de débordement et d'inondation pour les habitations et les infrastructures environnantes.

Une sécurisation de l'ouvrage apparaissant nécessaire afin de limiter les risques d'inondation. Afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique de cet ouvrage et de sécuriser la zone, un projet de redimensionnement du pont est envisagé.

Le Syndicat mixte de l'Adour amont (SMAA) dispose des compétences techniques et administratives pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ce type d'opération.

Il est ainsi proposé de passer une convention avec le SMAA stipulant que ce dernier assure la maîtrise d'ouvrage complète (études, passation des marchés, suivi et réception des travaux) pour le compte de la commune.

Le coût estimatif des études préalables s'élève à 5 000 € HT et celui des travaux à 70 000 €HT.

Il est précisé que cette opération est éligible à des financements dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Adour amont (jusqu'à 50% pour l'Etat, et jusqu'à 30% pour le FEDER ou 20% pour la Région Occitanie).

Le reste à charge sera supporté par la commune, après déduction des subventions et du FCTVA.

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **Approuve la réalisation des études et des travaux de redimensionnement du pont communal des Mésanges ;**
- **Approuve les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Odos et le Syndicat mixte de l'Adour amont (SMAA) annexée (ANNEXE 3) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ;**
- **Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.**

DELIBERATION N° 2026-04-29-08 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à la démission d'Isabelle LOUBRADOU du conseil municipal, Marjorie BELTRAN, candidate suivante non élue sur la liste « ODOS, CITOYENNE et SOLIDAIRE », a été élue conseillère municipale d'Odos.

A ce titre, lui est ouverte la possibilité d'intégrer des commissions municipales.

Madame Beltran déclare sa candidature à la commission « Finances ».

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **Prend acte de l'installation de Marjorie BELTRAN comme conseillère municipale ;**
- **Accepte de procéder à la modification de la composition des commissions municipales au scrutin public ;**
- **Désigne Marjorie BELTRAN comme membre de la commission « Finances ».**

DELIBERATION N° 2026-04-29-09 – DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER TEMPORAIREMENT DES AGENTS INDISPONIBLES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoient la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux, fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- *Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ;*
- *Charge Monsieur le Maire de déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour leur recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu'ils détiennent ;*
- *Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.*

QUESTIONS DIVERSES

- *Projet de regroupement des écoles :*

Monsieur Serres informe que deux réunions ont déjà été organisées avec l'inspection académique ainsi qu'une réunion avec les équipes enseignantes.

Il a été acté de regrouper les deux écoles sur le site du Bourg à partir de la rentrée de septembre 2026.

Ce calendrier est notamment justifié par le fait que la chaudière de l'école du Bouscarou est hors-service et que le bâtiment nécessite de nombreuses mises aux normes.

Les enseignants ont fait remonter des propositions d'organisation, d'aménagement et de nouveaux horaires qui seront pris en compte.

Monsieur Conan demande si la fermeture de classe annoncée a été confirmée.

Monsieur Serres fait savoir que la fermeture a été oralement annoncée par l'inspection académique mais elle n'a pas encore été officiellement notifiée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 10.

Le Secrétaire de séance,
Gérard CARRERE



Le Maire,
Jean-Paul SERRES

